



Intervision EM Suisse 2019

17 mai 2019

Résumé

La rencontre annuelle qui a réuni 38 spécialistes venant de 15 cantons, soit les représentants du canton d'Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Genève, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Soleure, Thurgovie, Tessin, Vaud et Zurich a eu lieu sous un ciel radieux de début d'été à Bâle.

Les participants à cette rencontre se sont réunis au cœur de la ville, au Spiegelhof du Département de Justice et de Sécurité et, après un programme matinal intense, ils ont pu s'échanger autour d'un apéro riche dans l'antichambre de la Salle du Grand Conseil du Parlement de Bâle-Ville.

Nous avons pu accueillir le Docteur en droit Benjamin F. Brägger, Secrétaire du Concordat sur l'exécution des peines et mesures de la Suisse du nord-ouest et de la Suisse centrale, ainsi que M. Christian Künzler, chef de projet EM Suisse.

Le programme du matin dédié à l'implémentation de l'exécution des peines avec Electronic Monitoring en Suisse où l'accent thématique a été mis sur l'application de la nouvelle directive émise par les deux concordats de Suisse alémanique relative aux formes particulières d'exécution pour de courtes peines de prison (SSED 12.0) qui a été éclairée de façon parfois controversée par le Dr en droit Benjamin F. Brägger dans son exposé fort captivant. M. Künzler a informé la communauté EM sur les nouveautés et l'avancement des travaux par rapport à l'association EM Suisse qui devra être fondée par la CCDJP en automne 2019. Dans l'intervalle et comme solution transitoire jusqu'à la mise en place d'une solution pour toute la Suisse avec l'hébergement par le canton du Jura, la technique EM du canton de Zurich continuera à être employée.

L'après-midi a été sous le signe de la procédure relative aux cessions d'exécution EM front door dans le cadre de l'entraide judiciaire, ainsi que des standards de la prise en charge sociale durant l'exécution avec Electronic Monitoring élaborés par le service d'exécution EM de Bâle-Ville.

Cet échange a démontré la nécessité de définir au niveau suisse une procédure relative à l'exécution avec EM qui est uniformisée et contraignante. En effet, il existe actuellement d'importantes différences dans l'accompagnement et le suivi des clients EM suivant les ressources du canton à disposition.

Les participants ont vivement discuté comment devaient idéalement être définis ces standards d'exécution pour concorder au mieux à la condamnation et d'améliorer le pronostic légal, mais aussi de tenir compte des aspects du travail social dans l'accompagnement des clients EM.

Cette rencontre a mis en évidence que tous partagent l'avis que des progrès supplémentaires sont nécessaires pour définir et assurer la qualité en ce qui concerne l'accompagnement social dans le cadre de l'exécution avec EM. Les standards EM élaborés constituent une base de discussion non négligeables. Le manuel « Standards de l'accompagnement social dans le cadre de l'exécution avec Electronic Monitoring » peut être demandé directement auprès du responsable pour le canton de Bâle-Ville.

Daniel Beyeler (Co-responsable du centre d'exécution Klosterfiechten) continuera à compiler la statistique EM pour toute la Suisse. A ce jour, ce résumé des données relatives à l'exécution s'est avéré très utile car il fait apparaître des variations à court terme permettant ainsi de prendre les décisions basées sur des données chiffrées quant à l'extension ou la réduction de l'organisation avec EM par rapport aux infrastructures ou au personnel.

Le canton de Zurich accueillera la prochaine Intervision EM au printemps/été 2020.